

tions des carpet-baggers et des traîtres, ne doit-il pas conseiller, exhorter, supplier, commander son peuple, qui ne saurait naturellement voir aussi loin que lui, de voter contre ce candidat.

Monseigneur l'archevêque de Montréal parle dans le même sens, lorsqu'il dit :

“ Nous ne voulons pas, N. T. C. F., terminer cette lettre sans vous exprimer avec quelle satisfaction Nous avons entendu bien souvent apprécier à l'étranger l'ordre de choses existant en cette province.

“ Quand il lui a plu, à la suite d'événements douloureux, de nous faire passer sous l'égide de l'empire britannique, la divine providence ménagea admirablement toutes choses de manière à nous assurer une existence nationale et religieuse aussi complète qu'il fut alors permis de l'espérer. A l'ombre du drapeau qui nous abrite pour nous protéger plutôt que pour nous dominer, nous jouissons d'une liberté précieuse sanctionnée par des traités solennels, et qui nous permet de conserver intactes nos lois, nos institutions, notre langue, notre nationalité, et par-dessus tout notre sainte Religion.

“ C’est par suite de cette liberté sacrée et inviolable que les pères de familles donnent à leurs enfants une éducation chrétienne dans les maisons de leur choix ; que le pays a pu en peu de temps se couvrir d’édifices religieux, que les œuvres paroissiales et autres se fondent, se développent et prospèrent sans entraves ; que la construction des églises, la propriété et l’administration des biens de fabrique, placées sous la protection des lois, ne souffrent cependant aucun contrôle odieux ; enfin que l’Eglise, indépendante dans son action, peut comme il lui plaît, déployer la majesté et les pompes de son culte,

“Voilà, N. T. C. F., des avantages précieux, propres à notre pays, QUE NOS VOISINS EUX-MÊMES NE PARTAGENT PAS, et dont vous devez estimer d'un grand prix la conservation.

“ Ces biens, vous avez pu les posséder jusqu'ici grâce à l'action de la divine Providence qui veille sur la mission de notre peuple : grâce aussi à la bienveillance d'un pouvoir qui les accordait volontiers en retour des sentiments et des actes de loyauté parfaite dont vous n'avez cessé de lui offrir l'hommage légitime.

“ Puissions-nous, N. T. C. F., rester fidèles à nos traditions et à nos devoirs sous ce rapport pour ne pas exposer notre patrie à perdre, dans une grande mesure, ce qui lui est favorable, et fait à juste titre l'admiration des catholiques dans les autres pays.

.....